

Roirand joseph
Coordonnées masquées

Haute Goulaine 15/10/2015

44115 Haute Goulaine

<http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/>

forumjoq@orange.fr

L.R.A.R. adressée à Philippe Rocher Président Amicale Laïque pour les destinataires :

Ecole maternelle La Châtaigneraie, Ecole élémentaire La Châtaigneraie, Association des parents de la chataigneraie (APC), Amicale Laïque, Agir Ensemble pour Haute Goulaine, qui sont membres de l' amicale Laïque

Lettre simple pour les destinataires :

Ecole Sainte-Radegonde, APEL Ecole Sainte-Radegonde, OGEC Ecole Sainte-Radegonde, Paroisse Sainte Anne de Goulaine

Copies pour action

Madame le Ministre de l' Education Nationale,
Défenseur des droits,
Académie de Nantes,
Amicale laïque de Loire Atlantique,
Diocèse de Nantes

Objet : Affaire assainissement Roirand / Commune Haute Goulaine

Madame, monsieur,

Mon site <http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/> vous rappelle l' ignoble situation dans laquelle nous nous trouvons à cause de la commune de Haute Goulaine.

La commune nous a rayés de la carte humaine pour ne pas assumer ses erreurs successives dans cette affaire depuis 12 ans.

Nous avons tout perdu : nos amis, notre famille, notre santé physique et mentale, notre patrimoine. Nous sommes des larves.

Depuis juin 2015 le fisc nous rackette de 1000 euros par mois sur ma retraite. Inutile de dire que nous sommes déjà en cessation de paiement et que c' est la vente aux enchères assurée, de notre maison, à très brève échéance. Barbarie et folie collective des institutions !

Pourtant nous n' avons fait de mal à personne.

Comme nous n' avons pas de réponse de votre part, je demande au tribunal administratif une interdiction à votre encontre d' exercer des fonctions publiques, éducatives ou associatives. L' omerta est la plus vieille et la plus vile technique pour échapper à ses responsabilités. Mais je vous préviens, tout ce que vous pourrez inventer par la suite pour vous justifier de cette omerta sera retenu contre vous.

Le débat est : La commune de Haute Goulaine sait, ou aurait du savoir, depuis 12 ans qu' il n' y aurait pas eu de canalisation d' eau sur le trajet de ma canalisation d' assainissement partant d' un tabouret de 130 cm. Elle a trompé tout le monde en déclarant le contraire le 18/11/2003 pour justifier une mauvaise étude de la réalisation de la tranche d' assainissement collective de la Bellaudière. Puis lors de l' expertise judiciaire que j' ai mandée, l' expert est bizarrement allé dans son sens. J' ai produit 10 mois avant le rapport d' expertise mon dire du 11/01/2005 qui démontre simplement la fausseté de l' affirmation de la commune.

A partir de ce dire toutes les parties en cause connaissent LA VERITE, même M. Queudrue. Pourtant l' expert conclura, sans aucune démonstration, en validant l' affirmation de la commune dans son rapport d' expertise.

Ni l' entreprise TPC qui a fait la réalisation, ni la D.D.A.F. maître d' œuvre, ni la commune de Haute Goulaine maître d' ouvrage, ni mes propres avocats ne contrediront l' expert. C' est ce qu' on appelle de l' ESCROQUERIE AU JUGEMENT. Bien que le juge soit assez grand pour voir qu' il y a un dire dans le dossier et le lire. En 2010 le préfet se réjouit de ce que la clause quadriennale est passée, ce qui de plus est faux bien sûr. A-t-on le droit de se réjouir, quand on est préfet, des actes illicites de son administration qui plongent M. Roirand dans la détresse. Il devrait sévir ; complètement immoral.

Cette histoire est le PALAIS DE L' IMMORALITE

Donc voilà, depuis 12 ans vous savez tous, ou vous pouvez le savoir parce que je vous le démontre, qu' on pouvait faire mon assainissement par un tabouret de 130 cm. Aussi je reviens à votre omerta. Tout ce que vous pourrez dire pour vous justifier tardivement et dont le sujet ne sera pas d' approuver ou de désapprouver les 2 points de mon dire à savoir :

- 1 Pas de canalisation d' eau sur le trajet de la canalisation de M. Roirand dans le cas d' un tabouret de 130
- 2 Etude de faisabilité d' un tabouret de cote fil d' eau de 19,31 m du côté de mon voisin M. Gilard

Sera retenu contre vous.

Il faut noter que j' attends la réponse depuis 12 ans. Et donc puisque personne ne m' a contredit il existe 2 vérités opposées qui cohabitent.

J' attends que la commune de Haute Goulaine ou toute autre personne m' apporte une contradiction. Pour l' instant je suis le seul à avoir fait une démonstration.

Et si donc la commune se justifie auprès de vous, comme elle l' a fait dans son courrier du 27/07/2015, pressée par Madame Errante Députée de Loire Atlantique, la seul thème qu' elle doit évoquer est la contradiction de mes 2 affirmations du dire du 11/01/2005. l' a-t-elle fait NON. Elle n' en souffle pas un mot ! Alors tout le reste de ce qu' elle dit ne vaut rien sans la contradiction de mes 2 affirmations.

L' affaire est donc claire. Pas de je croyais que ... Un seul sujet, contradiction de mes affirmations. N' est-ce pas M. Queudrue, pas de « nous laissons la médiation aller à son terme ... » , je vous ai donné un dossier début 2014 je ne vous ai pas parlé de médiation je vous ai dit que la commune avait triché. J' attends toujours que vous dénonciez la réception de la tranche d' assainissement de la Bellaudière, réception qui a été faite volontairement avec les malfaçons que j' ai déclarées à la mairie le 7 août 2003.

Pour finir je vous recommande sur www.justice-ordinaire-quotidienne.eu :

- L' espace dédié à Madame Chapeau qui montre que depuis 2 ans elle pratique une omerta forcenée sur mes courriers qui bien sûr ne chantent pas la même chanson que son courrier du 27/07/2015. Je vais à l' essentiel comme toujours : Madame Chapeau faites mon assainissement comme il était possible de le faire. Pas de réponse. Elle se gardait, comme le font l' amicale laïque les écoles et M. Queudrue une réponse bidon non recevable celle du 27/07/2015.

- L' espace dédié aux écoles. TOUS CHARLIE. On se fout de la démocratie et de la république.

J. Roirand